

NOTICE FICHE DE CANDIDATURE

FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

IFAP MFR Le Villaret - IFAP Lycée Jeanne Antide

1. État Civil

Renseigner l'ensemble des éléments concernant votre état civil.

2. Situation actuelle :

- En formation : indiquer l'intitulé précis de la formation
- En activité salariée : cette case est réservée aux candidats qui sont actuellement en emploi, même s'il n'y a pas de lien avec le métier d'auxiliaire de puériculture.
- En recherche d'emploi
- Autres, précisez : il s'agit de renseigner votre statut actuel si l'une des cases précédentes ne vous concerne pas

3. Choix de l'établissement :

Un regroupement des Instituts de formation d'auxiliaire de puériculture du département de la Haute-Savoie est organisé pour la sélection des candidats. Un dossier unique sera à envoyer dans l'institut de votre **premier** choix. Les aménagements de parcours seront définis à l'entrée en formation.

L'IFAP Jeanne Antide propose une formation classique sur 12 mois avec une alternance de temps en institut et en stage. L'entrée en formation est possible à partir de 17 ans et sans limite d'âge. **Les parcours complets, partiels et post-VAE sont acceptés.**

L'IFAP de la MFR du Villaret propose deux parcours :

Une formation sur 2 ans avec une alternance de temps à l'institut, en stage et en entreprise. L'entrée en formation est donc subordonnée par la signature d'un contrat d'apprentissage pour les apprenants entre 17 et 30 ans ou de professionnalisation pour les plus de 30 ans dans une structure ayant en poste des auxiliaires de puériculture. Cette formation concerne les **parcours complets et partiels.**

Une formation sur 12 mois en discontinu pour les parcours **passerelles (DEAS, DEAES, ... et des post-VAE sont acceptés.)**

Un choix concernant votre inscription dans l'un des établissements est à réaliser. Cependant, vous n'êtes pas dans l'obligation de formuler un second choix.

4. Engagements

Vous devez cocher l'ensemble des cases afin de valider votre engagement dans le choix d'établissement. Vous validerez également le fait que vous transmettez un dossier complet et que vous avez pris connaissance des informations concernant la protection des données.

Nous allons établir après les épreuves de sélection, une liste principale dans chaque IFAP du regroupement et une liste complémentaire commune à l'ensemble des IFAP du regroupement qui seront affichées sur le site internet de chaque IFAP et dans les locaux de chaque établissement. Si vous ne souhaitez pas que nous fassions apparaître votre nom, nous vous demandons de nous transmettre un courrier précisant votre refus.

5. Dossier administratif

- 5.1. La signature de la fiche de candidature est obligatoire. Pour les candidats mineurs, la signature du responsable légal est exigée.
- 5.2. Une photocopie lisible de la carte d'identité (valide), recto et verso ou du passeport ou d'un titre de séjour valide.
- 5.3. Lettre de motivation **manuscrite** : présentez-vous en mettant en avant vos compétences, vos qualités et en faisant le lien avec vos connaissances du métier d'auxiliaire de puériculture. Puis, vous argumentez votre choix d'institut de formation. Il est attendu que vous vous exprimiez principalement sur votre premier choix. Attention, l'écriture doit être lisible. Le document sera d'une page maximum. Votre lettre de motivation doit être datée et signée (et elle doit comporter vos coordonnées complètes).
- 5.4. Curriculum vitae actualisé, avec toutes vos expériences de stages et/ou professionnelles. Votre CV doit comporter vos coordonnées complètes.

- 5.5.** Document **manuscrit**, deux pages maximums relatant suivant le choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.
- Pour les personnes ayant une expérience personnelle ou professionnelle auprès des enfants, vous décrierez une situation. Puis vous expliquerez comment celle-ci vous a amené au projet de formation et au métier d'auxiliaire de puériculture. Dans cette situation vous êtes acteur ou observateur.
- Pour les personnes qui n'ont pas d'expérience personnelle ou professionnelle auprès des enfants, présentez votre cheminement jusqu'à la formation et au métier d'auxiliaire de puériculture.
- 5.6.** Copie des diplômes : fournir tous les diplômes obtenus même ceux qui n'ont pas de liens avec le métier d'auxiliaire de puériculture.
- 5.7.** Pour les candidats en cursus scolaire : fournir les bulletins scolaires de l'année en cours et les appréciations de stages si vous en avez effectué pendant votre formation.
- 5.8.** Pour les candidats en formation professionnelle : fournir les relevés des résultats et appréciations de stages de l'année en cours.
- 5.9.** Pour tous les autres candidats : fournir des attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs.
- 5.10.** Pour les candidats post-VAE, fournir une copie du document remis par la DREETS stipulant que vous avez acquis un ou plusieurs modules par le biais de la VAE.
- 5.11.** Tout justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle dans le cadre associatif, sportif... en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture. Vous pouvez fournir tous les éléments concernant votre participation active à un club sportif, une association, voyage humanitaire, aide à la personne...
- 5.12.** Pour les ressortissants hors union européenne : une attestation du niveau de langue française requis C1 ainsi que la traduction des diplômes en français. Vous pouvez vous renseigner sur le site internet du service public. (www.service-public.fr)
- 5.13.** 2 timbres autocollants au tarif en vigueur.

6. Modalités d'envoi du dossier :

Les documents doivent être adressés par courrier. Si votre premier choix est l'IFAP par apprentissage de la MFR Le Villaret, envoyez votre dossier à l'adresse suivante :

**MFR LE VILLARET
IFAP
BP 71
74230 THONES**

Si votre premier choix est l'IFAP Lycée Jeanne Antide, envoyer votre dossier à l'adresse suivante :

**LEPRP Jeanne Antide
IFAP
55, impasse du Brévent
74930 REIGNIER ESERY**